

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884, 1884-07-23

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51564>

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (158r, 159v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 juillet 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Delattre \[Chocques\]](#)

Lieu de destination Chocques (Pas-de-Calais)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin informe Delattre qu'il avait écarté sa candidature à un emploi de direction supérieure dans l'association du Familistère, mais qu'il lui propose un emploi d'instituteur dans les écoles du Familistère dans la mesure où il est prêt à accepter un autre emploi. Il lui précise qu'il accorderait 2 000 F par an à l'instituteur, que les écoles du Familistère n'ont pas de vacances et qu'il devra payer un loyer pour son logement. Il ajoute qu'une bonne entente doit régner parmi les 4 maîtres et 6 maîtresses employé·es dans les écoles.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Union Familistère  
23 juillet 94

Monsieur Delattre,

Lorsque m'est arrivée  
votre demande d'emploi, basée  
sur les annonces du "Devoir",  
et ayant trait par consé-  
quent à des fonctions direc-  
tives supérieures dans  
l'Association, je ne pou-  
vais qu'écarter les deman-  
des ne répondant pas  
directement à ces besoins.

Votre disposition étant  
d'accepter un emploi  
quelconque, peut-être

serait-il possible de vous  
donner une place d'ins-  
tituteur dans les écoles de  
Familistère ? Mais cela  
est subordonné aux ren-  
seignements que j'obtiens  
d'Irai sur-vous.

Dans tous les cas, comme  
vous paraissez pressé,  
je puis vous dire dès  
aujourd'hui que je n'au-  
rais pas, quant à présent,  
à cette fonction plus de  
deux mille francs par  
an, que les écoles de  
Familistère n'ont pas  
de vacances, et que les  
professeurs, maîtres et maîtresses

travaux n'y reçoivent rien  
autre que les appointe-  
ments convenus. Ils paient  
le loyer de leur apparte-  
ment, à l'association,  
comme tout autre employé.

Si ces conditions vous  
paraissent acceptables, je  
voudrais m'en informer et  
je prendrais immédiate-  
ment des renseignements  
afin de savoir si votre passé  
est irréprochable et si votre  
caractère vous permet de  
travailler en parfaite intelli-  
gence avec le corps ensei-  
gnant de l'association ;  
car je dois vous dire que

le corps est composé de  
les maîtres et au moins les  
maîtresses. Je tiens à ce que  
l'union la plus parfaite  
existe entre les personnes,  
afin que les programmes  
et l'emploi du temps  
soient observés et appliqués  
de concert.

J'attends votre réponse  
pour agir en conséquence.  
Veuillez agréer, Monsieur,  
mes civilités

Godin